



**PRÉFET  
DE LA  
CHARENTE-  
MARITIME**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

La Rochelle, le 09 février 2024

**SÉISME : PUBLICATION DE L'ARRÊTÉ INTERMINISTÉRIEL PORTANT  
RECONNAISSANCE DE L'ÉTAT DE CATASTROPHE NATURELLE**

Suite au séisme du 16 juin 2023 ayant touché le département de la Charente-Maritime, l'état de catastrophe naturelle a été reconnu pour 3 communes (Saint Pierre La Noue, Saint Mard et Saint Médard d'Aunis) et non-reconnu pour 159 communes (liste en annexe).

**Les communes sont invitées à informer leurs administrés.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2023, les sinistrés, dont la commune est reconnue en l'état de catastrophe naturelle, disposent d'un **délai de 30 jours** à compter de la publication de cet arrêté au Journal Officiel pour déclarer auprès de leur compagnie d'assurance leurs sinistres, en vue d'obtenir réparation des préjudices subis.

Pour les communes non reconnues, un recours gracieux et contentieux est possible à l'initiative des sinistrés et des communes. Pour plus d'informations : <https://vu.fr/IsXbl>

Consultez l'arrêté du 31 janvier 2024 portant reconnaissance de catastrophe naturelle sur le site de Légifrance : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000049111676>

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)

**Liste des 159 communes non-reconnues en l'état de catastrophe naturelle :**

Aigrefeuille-d'Aunis, Anais, Andilly, Angliers, Angoulins, Annezay, Antezant-la-Chapelle, Archingeay, Ardillières, Ars-en-Ré, Aulnay, Aytré, Bagnizeau, Balanzac, Ballon, Bernay-Saint-Martin, Bignay, Blanzay-sur-Boutonne, Le Bois-Plage-en-Ré, Bords, Bouhet, Bourgneuf, Boutenac-Touvent, Breuil-la-Réorte, Breuil-Magné, Cabariot, Chambon, Champagne, Champdolent, Chaniers, Chantemerle-sur-la-Soie, La Chapelle-des-Pots, Charron, Le Château-d'Oléron, Châtelailon-Plage, Ciré-d'Aunis, Clavette, Coivert, Colombiers, Courant, Courcelles, Courcerac, Cravans, Croix-Chapeau, La Croix-Comtesse, Dolus-d'Oléron, Dompierre-sur-Mer, Échillais, Écoyeux, Les Églises-d'Argenteuil, Esnandes, Ferrières, Fontaine-Chalendray, Forges, Fouras, Geay, Genouillé, Le Gua, L'Houmeau, La Jarne, La Jarrie, La Jarrie-Audouin, Jonzac, Juicq, Lagord, Landes, Landrais, Longèves, Loulay, Lozay, Lussant, Marsais, Marsilly, Migré, Montlieu-la-Garde, Montroy, Muron, Nachamps, Nancras, Nieul-lès-Saintes, Nieul-sur-Mer, Les Nouillers, Nuailié-d'Aunis, Nuailié-sur-Boutonne, Paillé, Pérignac, Périgny, Essouvert, Les Portes-en-Ré, Poursay-Garnaud, Prignac, Puilboreau, Puy-du-Lac, Puyravault, Puyrolland, Rochefort, La Rochelle, Royan, Sablonceaux, Saint-Agnant, Saint-Césaire, Saint-Christophe, Saint-Clément-des-Baleines, Saint-Coutant-le-Grand, Saint-Crépin, Saint-Félix, Sainte-Gemme, Saint-Georges-de-Didonne, Saint-Georges-d'Oléron, Saint-Germain-du-Seudre, Saint-Hilaire-de-Villefranche, Saint-Hippolyte, Saint-Jean-d'Angély, Saint-Julien-de-l'Escap, Saint-Laurent-de-la-Prée, Saint-Loup, Sainte-Marie-de-Ré, Saint-Martin-d'Ary, Saint-Martin-de-Ré, Sainte-Même, Saint-Nazaire-sur-Charente, Saint-Ouen-d'Aunis, Saint-Pardoult, Saint-Pierre-de-l'Isle, Saint-Pierre-d'Oléron, Saint-Porchaire, Saint-Rogatien, Saint-Savinien, Saint-Séverin-sur-Boutonne, Sainte-Soulle, Saint-Sulpice-d'Arnoult, Saint-Thomas-de-Conac, Saint-Vivien, Saint-Xandre, Saintes, Saleignes, Salles-sur-Mer, Taillebourg, Ternant, Thairé, Thézac, Le Thou, Tonnay-Boutonne, Tonnay-Charente, Torxé, La Tremblade, Trizay, La Devise, Varzay, Vergné, La Vergne, Vérines, Vervant, Villedoux, Villemorin, Villeneuve-la-Comtesse, Vinax, Virson, Yves

**Contact réservé à la presse**

Service départemental de la communication  
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : [pref-communication@charente-maritime.gouv.fr](mailto:pref-communication@charente-maritime.gouv.fr)

38 rue Réaumur  
CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1  
[www.charente-maritime.gouv.fr](http://www.charente-maritime.gouv.fr)  
[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)